

**Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence**

**COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580**

### **DECISION DU MAIRE**

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2023\_76 – OBJET : Contrat de maintenance et d'hébergement pour la Police Municipale avec la société IER**

La Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il y a eu lieu de prévoir un contrat pour la maintenance et l'hébergement de l'équipement et du logiciel nécessaires à la gestion des procès-verbaux électroniques dressés par le service de la police municipale,

**DIT** qu'un contrat de maintenance et d'hébergement sont passés, à compter du 25 septembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, avec la société IER – 3 rue Salomon de Rothschild – 92150 SURESNES.

**DIT** que les conditions tarifaires annuelles sont les suivantes :

- Hébergement : 280 €HT
- Maintenance matérielle, logicielle et support utilisateurs : 1 344 €HT

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 15 septembre 2023.

Le Maire  
Olivier GUILLET  
Maire de LA FARE LES OLIVIERS  
Bouches-du-Rhône

